

Ouverture de la séance à : 20:30 Fin de la séance à : 22:30

Présents : Patrice ESPINASSE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN

Absent excusé : Gérard PEREZ, Marie-Ange FOLLIOU, Romain CHABRE (procuration à William GEORGES)

Absente : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès verbal de la réunion du 25/02/2025 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité

ORIENTATIONS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ADHÉSION AU SAGE DU SIEL TE

Le Maire rappelle la délibération du mois de janvier 2024 (DE_20240130_04 LOI APER - VALIDATION DES ZAAC ENR) dans laquelle il a été défini les zones d'accélération pour les énergies renouvelable dont plusieurs espaces sont du ressort de la Commune.

Projet de Photovoltaïque au sol	Terrain empierré à l'entrée du bourg (parcelles A1041 et A1043)
	Terrain de la Z.A. (cette ZA n'est pas reprise par la CCPU dans ses zones d'activités)

Photovoltaïque sur toiture	Bâtiments de la mairie et locaux techniques
	Bâtiment locatif de la Rue des Jonquilles
	Bâtiment locatif de la Rue de la Croix Saint Just
	Salle des Fêtes
	Halle René Chapuis

Le Maire rappelle que le SIEL propose un service d'analyse et de Conseil pour permettre aux Communes d'aborder le problème de la réduction de la consommation d'énergie. Il souhaiterait s'appuyer sur ce service afin d'aborder sereinement et avec des éléments concrets et factuels qui pourrait être fournis par le service du SAGE. Ce service nécessite l'adhésion par une convention qui précise que le coût annuel de celle-ci s'élève à 1€ par habitant (environ 250€). Le technicien du SAGE pourra aider la municipalité dans les choix des systèmes de production d'énergies.

Il convient donc de délibérer pour valider la volonté de la municipalité d'envisager ces projets et d'accepter d'intégrer la compétence SAGE proposée par le SIEL TE.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer au service du SAGE proposé par le SIEL TE**
- **Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au SAGE**

- **Confirme l'intérêt d'étudier l'installation de panneaux photovoltaïques au sol et sur toiture après analyse des capacités de production possibles.**

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA VENTE DE LA FERME « CHAPUIS »

Après neuf mois de mise en vente de la Ferme de Terge, nous n'avons toujours pas eu de proposition ferme pour l'acquisition de ce bâtiment et des terrains annexes. Globalement, en analysant les retours des deux agences qui ont travaillé sur cette affaire nous pourrions résumer la situation « quand les contacts sont des jeunes ils n'ont pas peur des travaux mais n'ont pas les moyens financiers nécessaires et quand ils sont plus âgés avec des moyens financiers suffisants il n'ont pas le courage d'envisager tous les travaux nécessaires ».

Il convient donc de réfléchir sur les options et propositions que nous pourrions faire à l'agence immobilière chargée de la mise en vente (résidence secondaire, relance de l'étude sur les possibilités offertes pour en faire un lieu de développement économique, autres idées, ...).

Le Maire demande alors comment les Conseillers imaginent la procédure pour proposer toutes les possibilités d'options à envisager.

DECISION : Afin de pouvoir améliorer les contacts pour la vente de ce bien immobilier, dans un premier temps, il sera possible d'étendre les possibilités de vente aux potentiels acquéreurs de résidences secondaires. Si les résultats obtenus par l'agence ne pouvaient pas améliorer les contacts, le Conseil pourrait revoir sa position et envisager d'autres alternatives.

SIGNATURE D'UN BAIL À FERME

Dans le cadre des ventes ou locations aux agriculteurs des terrains agricoles de la succession Chapuis, Monsieur Sébastien ETAIX s'était prononcé pour l'achat d'une parcelle A0828 d'une surface de 0ha87a14ca sise à Grézolles. Le Cabinet Dussaud-Pagnon a fait le nécessaire pour monter un dossier de vente par acte administratif et malgré les multiples relances faites par le Cabinet Dussaud-Pagnon et la Mairie, nous n'avons obtenu aucune réponse fiable et ferme de la part de Monsieur Sébastien Etaix. Aussi lors d'un dernier courrier recommandé, nous avons demandé, dans un délai de 8 jours, à Monsieur Etaix S. de répondre aux diverses demandes de documents et de paiement prévus, faute de quoi nous retirerions notre proposition de vente et nous lui proposerons la signature d'un bail à ferme. Depuis lors nous n'avons obtenu aucun retour de Monsieur Etaix.

Aussi il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à établir et signer un bail à ferme avec monsieur Etaix aux conditions identiques aux autres locataires, à savoir : durée du bail de 9 ans renouvelable, montant de la location 105€/l'ha, surface du terrain 8 714 m²

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur la rédaction de ce bail et d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette décision et d'accepter la facturation des frais engagés par le Cabinet Dussaud-Pagnon pour la rédaction et les frais administratifs pour les formalités de cession de la parcelle visée ci-dessus.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer le bail à ferme qui reprendra les données préciser ci-dessus.**

PANNEAUX DE RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE LA MÉMA

Suite à une détérioration de divers éléments du pont de la Méma, il s'avère nécessaire d'envisager la pose de panneaux de restriction de circulation afin d'éviter les dommages engendrés par certains usagers. En l'espèce entre le 10 et le 11 mars 2025 un tracteur a percuté un poteau du pont ce qui a provoqué un descellement des tubes.

En conséquence, nous allons entreprendre des travaux de réparation de ce pont mais nous devons le faire en liaison avec la Commune de Saint-Marcel puisque ce pont relie les deux territoires. De notre côté nous allons devoir procéder à la pose de deux panneaux de restriction : l'un, existant, limitant le poids des véhicules pouvant passer par ce pont et l'autre (à créer) limitant la largeur de celui-ci.

DECISION : Le Conseil souhaite que nous prenions contact avec la Commune de Saint-Marcel pour voir ensemble ce qu'il conviendra de faire pour réparer cet ouvrage. En outre il émet un avis favorable pour la pose des deux panneaux suggérés ci-dessus et précise que ces panneaux devront être identiques sur les deux Communes.

CLOTURE DE L'EXERCICE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - AFFECTATION DES RESULTATS : PRÉSENTATION ET VALIDATION - AFFECTATION DES RESULTATS

Il est rappelé que le tableau des comptes administratifs 2024 et des prévisions budgétaires 2025 a été adressé une première fois à l'ensemble des conseillers le 10 mars 2025. Après validation de ces données par la Trésorerie le tableau a été à nouveau adressé aux Conseillers pour une bonne information.

Ci-dessous, le Maire présente au Conseil le tableau synthétique sur lequel figure les éléments du Compte Financier Unique et en annexe le détail reprenant l'ensemble des comptes.

Le Maire se met à la disposition des Conseillers pour répondre à l'ensemble des questions concernant la gestion comptable de l'exercice 2024. A l'issue de ces questions/réponses, le Maire se retire et la présidence de séance est assurée par Franck Blanc, deuxième Adjoint, à qui revient la charge de faire voter l'accord ou le désaccord des Conseillers sur la gestion de la Commune.

Compte tenu des résultats de l'année 2024, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal

- affectation en recettes au 002 pour un montant de 300 345,71 €

Budget assainissement

- affectation en recettes d'investissement (pour couvrir le déficit d'investissement) au 1068 pour un montant de 202,79€
- affectation en recette de fonctionnement au 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 6 997,01

Budget lotissement

- affectation en dépenses de fonctionnement au 002 (pour couvrir le déficit de fonctionnement) pour un montant de 38 015,35 €
- affectation en dépenses d'investissement au 001 (pour couvrir le déficit d'investissement) pour un montant de 16 515,48 €

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT		C.A. 2024
CHARGES	Charges à caractère général	65 951,32 €
	Charges du personnel	72 235,53 €
	Indemnités et contributions	48 719,15 €
	Charges financières, Amortissements et Provisions	61 068,35 €
	Virement pour investissement	0,00 €
	Total Charges	247 974,35 €
PRODUITS	Remboursements et taxes	141 732,87 €
	Dotations	78 924,26 €
	Revenus et produits divers	201 545,73 €
	Excédents de fonctionnement	126 126,20 €
	Total des Produits	548 329,06 €
Excédent à fin 2024		300 354,71 €

INVESTISSEMENT		
		C.A. 2024
CHARGES	Emprunts et Charges financières diverses	507 484,69 €
	Acquisition de biens	10 006,38 €
	Viaduc	17 083,68 €
	Travaux sur bâtiments communaux	134 240,47 €
	Aménagement de bourg	142 245,11 €
	Déficit d'investissement reporté	
	Total Charges	811 060,33 €
PRODUITS	Produits de gestion courantes	917 386,84 €
	Subventions sur travaux et emprunt	0,00 €
	Solde Investissement reporté	0,00 €
	Total des Produits	917 386,84 €
Excédent à fin 2024		106 326,51 €

BUDGET ASSAINISSEMEI		
FONCTIONNEMENT		C.A. 2024
CHARGES	Charges générales	1 885,72 €
	Amortissements et reversements	7 519,00 €
	Total Charges	9 404,72 €
PRODUITS	Produits généraux	9 802,32 €
	Amortissements des subventions	3 014,00 €
	Excédent de fonctionnement	3 788,20 €
	Total des Produits	16 604,52 €
Excédent à fin 2024		7 199,80 €

INVESTISSEMENT		
		C.A. 2024
CHARGES	Subventions et dettes	5 014,00 €
	Travaux	8 598,00 €
	Déficit d'investissement reporté	
Total Charges		13 612,00 €
PRODUITS	FCTVA, Ammortissements et Subventions	8 819,21 €
	Emprunts et Prêts	0,00 €
	Virement du Fonctionnement	
	Solde Investissement reporté	
Total des Produits		8 819,21 €
Déficit à fin 2024		-4 792,79 €

BUDGET LOTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT		C.A. 2024
CHARGES	Charges générales	0,00 €
	Variations de stock & Subventions & Report	54 530,83 €
	Total Charges	54 530,83 €
PRODUITS	Produits généraux	0,00 €
	Variations de stock	16 515,48 €
	Excédent de fonctionnement	0,00 €
	Total des Produits	16 515,48 €
Déficit à fin 2024		-38 015,35 €

INVESTISSEMENT		
		C.A. 2024
CHARGES	Stock de terrain	16 515,48 €
	Déficit d'investissement reporté	16 515,48 €
	Total Charges	33 030,96 €
PRODUITS	Stocks Terrains aménagés	16 515,48 €
	Emprunts	0,00 €
	Total des Produits	16 515,48 €
Déficit à fin 2024		-16 515,48 €

DELIBERATION : Sous la Présidence de Franck BLANC, deuxième Adjoint, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le CFU tel que présenté.**
- **Approuve l'affectation des résultats selon les données précisées plus avant.**

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Cette année encore le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des taxes communales, les résultats obtenus à fin 2024 et attendus pour 2025 pouvant être jugés satisfaisants et ne nécessitant pas de ressources supplémentaires, notamment grâce à une augmentation des bases au niveau national et une maîtrise des charges de fonctionnement. Le résultat est donc suffisant pour maintenir au niveau souhaité les capacités d'investissements de la Commune.

TAXES	Taux communal 2024	Taux 2025 Proposé
Taxe foncière (bâti)	21,95 %	21,95 %
Taxe foncière (non bâti)	22,77 %	22,77 %
CFE	15,80 %	15,80 %
Taxe d'habitation (pour les assujettis)	10,81 %	10,81 %

Le Maire souhaite informer le Conseil qu'il serait peut-être judicieux de réfléchir sur la possibilité qui est offerte aux Communes d'appliquer une taxe d'habitation sur les locaux vacants afin d'inciter les propriétaires à mettre en location les logements vacants ou de céder ces biens immeubles afin de redonner vie à certaines parties du village. Si le Conseil retient cette idée, il sera nécessaire, avant la fin du premier semestre d'étudier sérieusement la question et définir, en lien avec la Trésorerie, les taux que nous pourrions envisager pour cette nouvelle taxe communale qui est déjà appliquée dans de nombreuses communes alentour.

Il est donc demandé au Conseil de valider la proposition sur le maintien des taux des taxes communales.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition du Maire de ne pas augmenter les taux des diverses taxes locales qui reste donc identiques à ceux de l'an passé.**
- **Dit que plusieurs Conseillers devront se réunir pour définir l'opportunité de créer une taxe sur les logements vacants.**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Nom de l'organisme ou association	Demande de subvention pour	Montant demandé/accordé
JALMALV ROANNE	Accompagner les malades en fin de vie	NON
FRANCE ALZHEIMER	Maladie d'alzheimer	NON
FOOTBALL CLUB DES BOIS NOIRS (FCBN)	4 enfants de Juré jouent dans le club	NON
ADMR	Aide auprès des personnes âgées	300

RELAIS TRANSPORT	Permettre aux habitants de la CCPU de condition modeste de se déplacer	50
RESTAURANTS DU CŒUR	Actions au service des plus démunis	NON
CFA DU ROANNAIS	élève DEGUET LUCAS (BUTIN LYDIE)	NON
MFR ST GERMAIN LESPINASSE	élève OSSEDAT CLARA (OSSEDAT STEPHANE)	NON
MARPA DU PAYS D'URFE	demande subv exceptionnelle / travaux cuisine	NON
BASKET CLUB NOIRETABLE	1 enfant de Juré joue au club	NON
RENAISSANCE D'URFE	Aide exceptionnelle pour travaux sur tour qui menace de s'effondrer	150 (par bon cadeau)

Il est donc demandé au Conseil de sélectionner les associations ou organismes qu'il souhaite soutenir.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde les subvention suivantes : 300€ pour l'ADMR, 50€ pour le Relais Transport, 150€ (par l'acquisition d'un « bon-cadeau ») à Renaissance Pays d'Urfé.**

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

La trésorerie nous informe qu'elle ne peut pas engager de poursuites concernant des créances sur le budget assainissement et demande donc que nous passions ces titres en non-valeur. Ils concernent : Madame Sylvie BOST pour un logement Rue de Guédon pour :

Année	Titre	montant impayé
2021	10	15,00 €
2022	15	15,91 €
Total		30,91 €

Dans la mesure où Madame Bost ne souhaite pas ou n'est pas en mesure de régler les titres, nous allons lui demander de fermer son compteur d'eau afin d'éviter d'avoir à lui facturer les parts fixes et éventuellement les parts variables sur la consommation d'eau pour son assainissement.

Le Maire indique que de tels impayés pour des sommes modiques sont inacceptables dans la mesure où tout habitant ayant une connexion avec le réseau d'assainissement collectif doit s'acquitter des redevances pour ce service public. Il précise enfin que ces non valeurs ont bien été prévues au budget 2025.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le passage en non valeur des titres n° 10 (en 2021) et 15 (en 2022) au budget assainissement.**
- **Précise que le Maire devra prendre attache avec la redevable pour étudier la possibilité de ne plus émettre de titre la concernant.**

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

La Trésorerie nous indique qu'il est possible d'envisager une dérogation et une simplification des amortissements des subventions d'équipement (SIEL, CCPU par exemple) qui devrait, sur le principe, être amortissable sur plusieurs années au prorata temporis. A cet effet nous devons délibérer pour définir la simplification et la dérogation que la Commune souhaite appliquer.

Par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation par l'entité bénéficiaire, l'entité versante peut amortir la subvention d'équipement à compter de la date d'émission du mandat pour les financements d'acquisitions d'immobilisations et pour les financements d'immobilisations dont la construction est effectuée sur une période courte

Par mesure dérogatoire, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la méthode préférentielle de suivi individualisé pour certaines catégories de subventions d'équipement versées faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, notamment s'il s'agit de versements en lot dont la valeur totale annuelle ne représente pas un montant significatif

Il est donc demandé au Conseil

- de déroger au principe du prorata temporis et de fixer à un an la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées dont la valeur est inférieure ou égale à 1 500 €, à compter du 1er janvier de l'année N+1.
- de déroger au principe du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées portant sur des immobilisations non individualisables, amortissement qui débutera à compter du 1er janvier de l'année N+1.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de déroger au principe du prorata temporis et de fixer à un an la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées dont la valeur est inférieure ou égale à 1 500 €, à compter du 1er janvier de l'année N+1.**
- **Approuve de déroger au principe du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées portant sur des immobilisations non individualisables, amortissement qui débutera à compter du 1er janvier de l'année N+1.**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 : BUDGET GÉNÉRAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire rappelle que le tableau des prévisions pour les trois budgets de la Commune a été adressé une première fois à l'ensemble des conseillers le 10 mars 2025. Après validation de ces données par la Trésorerie le tableau a été à nouveau adressé, dématérialisé, aux Conseillers pour une bonne information. *Pour mémoire : fongibilité des crédits et amortissement.*

BUDGET PRINCIPAL		COMMENTAIRES POUR LE BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025		
CHARGES	Charges à caractère général	91 381,88 €	D'une manière générale les charges sont en augmentation en prévision des charges administratives et fiscales pour la succession Chapuis et hausse importante des charges électricité.
	Charges du personnel	80 195,60 €	Prise en compte d'augmentations diverses mais pas de changement prévu de la structure du personnel. Si changement, ceci donnera lieu à D.M.
	Indemnités et contributions	54 898,00 €	Hausse importante (éclairage public) et frais de scolarité
	Charges financières, Amortissements et Provisions	17 141,67 €	Amortissements en hausse suite travaux voirie importants les dernières années et intérêts pour un emprunt à court terme.
	Virement pour investissement	364 366,06 €	Grâce aux prévisions de recettes succession Chapuis, notre disponible pour investissement est particulièrement élevé.
	Total Charges	607 983,21 €	
PRODUITS	Remboursements et taxes	120 319,96 €	Baisse des taxes perçues car forte baisse de la taxe des mutations attendues Pas d'augmentation des taux de taxes communales
	Dotations	93 452,74 €	Dotations de l'Etat : elles ne suivent toujours pas l'inflation !
	Revenus et produits divers	93 855,80 €	Revenu exceptionnel de la succession Chapuis
	Excédents de fonctionnement	300 354,71 €	Excédent de fonctionnement toujours supérieur aux limites idéales
	Total des Produits	607 983,21 €	BP PREV RESULTAT FONCTIONNEMENT ANNEE 2025
		64 011,35 €	

INVESTISSEMENT		COMMENTAIRES POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT	
	BUDGET 2025		
CHARGES	Emprunts et Charges financières diverses	132 023,00 €	Principalement pour le financement de l'investissement sur la Zdl
	Acquisition de biens	33 078,80 €	Quelques acquisitions de biens prévues si nécessaires
	Viaduc	10 000,00 €	Éventuellement travaux complémentaires pour la protection du viaduc.
	Travaux sur bâtiments communaux	310 000,00 €	Quelques travaux (étude pour salle des fêtes, isolation et chauffage bureaux de la mairie,...)
	Aménagement de bourg	35 000,00 €	Un peu de disponible pour investissement
	Déficit d'investissement reporté	24 284,01 €	Travaux complémentaire Zdl et éventuels travaux lavoir
	Total Charges	544 385,81 €	
PRODUITS	Produits de gestion courantes	402 931,81 €	Impact important de notre capacité d'autofinancement
	Subventions sur travaux et emprunt	141 454,00 €	Subventions obtenues pour les travaux 2024.
	Solde Investissement reporté	0,00 €	
	Total des Produits	544 385,81 €	BP PREV RESULTAT INVESTISSEMENT ANNEE 2025
		114898,69	

	INVESTISSEMENT	BUDGET 2025	
CHARGES	Subventions et dettes	3 654,00 €	
	Travaux	11 365,55 €	immobilisations des travaux
	Déficit d'investissement reporté	202,79 €	
	Total Charges	15 222,34 €	
PRODUITS	FCTVA, Ammortissements et Subventions	7 096,79 €	
	Emprunts et Prêts	0,00 €	Besoin d'un emprunt de trésorerie du BP
	Virement du Fonctionnement	8 125,55 €	
	Solde Investissement reporté	0,00 €	
	Total des Produits	15 222,34 €	
			ASSAINIST PREV RESULTAT INVESTISSEMENT ANNEE 2025 0,00 €

	BUDGET LOTISSEMENT		COMMENTAIRES POUR LE BUDGET LOTISSEMENT
	FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	
CHARGES	Charges générales	500,00 €	Les mouvements du budget lotissement ne concerne que le stock Seuls quelques frais sont budgétés pour d'éventuels travaux
	Variations de stock & Subventions & Report	54 530,83 €	Pas de vente prévues à ce stade
	Total Charges	55 030,83 €	
PRODUITS	Produits généraux	0,00 €	
	Variations de stock	55 030,83 €	
	Excédent de fonctionnement	0,00 €	
	Total des Produits	55 030,83 €	

	INVESTISSEMENT	BUDGET 2025
CHARGES	Stock de terrain	17 015,48 €
	Déficit d'investissement reporté	16 515,48 €
	Total Charges	33 530,96 €
PRODUITS	Stocks Terrains aménagés	16 515,48 €
	Emprunts	17 015,48 €
	Total des Produits	33 530,96 €

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur les budgets tels qu'ils ont été présentés

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les budgets ainsi présentés**

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

DECORATION DE NOEL

Il a été évoqué lors d'un précédent Conseil l'idée de décorer le village avec des figurines illuminés ou non en complément d'un sapin avec guirlandes électriques. Comme il s'agit de quelque chose de nouveau pour Juré il conviendrait que deux ou trois Conseillers participent à la sélection et au choix des objets. Aussi il est demandé aux Conseillers de bien vouloir être volontaires pour participer à cette sélection.

Une réunion sera prévue pour analyser les diverses propositions faites par les entreprises de décoration extérieure avant le début du prochain Conseil municipal. La convocation précisera que le début de séance aura lieu à 20:00.

BOISEMENT

Le Département nous informe d'un projet de reboisement de la parcelle B0831 située au dessus du hameau de la Limandière. Il nous est demandé si nous avons des observations à faire sur ce projet et/ou si nous souhaitons le maintien à l'agriculture de cette parcelle (dans ce dernier cas nous devons indiquer un repreneur ou un locataire éventuel).

Le Conseil prend connaissance de ce projet et précise qu'en l'absence d'obligation d'intervention il n'a aucun commentaire à faire, cette opération étant d'ordre privée.

SACEM – FORFAIT ANNUEL

La SACEM, en lien avec l'AMF, nous demande si nous souhaitons bénéficier d'un forfait d'un montant de 152 ,01€ pour les manifestations organisées par la Commune. Pourrait bénéficier de ce forfait le marché de Noël mais peut-être pas les classes qui sont gérés par le Comité des Fêtes ou les autres activités des associations.

La proposition de la SACEM n'est pas retenue

PROPOSITION D'ACHAT D'UN BATIMENT COMMUNAL

La mairie a reçu une proposition pour une éventuelle vente du bâtiment communal que la commune possède à Peré. Avant d'engager toute discussion, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le Conseil ne donne pas de suite pour l'instant, la réalisation de la vente du bien Chapuis est pour l'instant une priorité. L'éventuelle vente de l'ancien gîte fera l'objet d'une nouvelle présentation une fois la vent « Chapuis » réalisée.

SORTIE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Juré, dans le cadre de ses obligations d'organiser des actions à caractère culturel ou de loisirs (condition posée par le Département dans le cadre de la convention signée qui nous permet de bénéficier des services de la bibliothèque départementale) a mis en place un projet de sortie pour assister à une séance du cirque Zavatta à Roanne. Afin de pouvoir faire bénéficier les jeunes et moins jeunes de la commune une participation du budget communal est demandée pour limiter au maximum le prix que devront payer les participants.

Les bénévoles de la bibliothèque ont réussi à négocier un tarif de 8€ par personne (tarif habituel entre 15 et 25€). La Commune pourrait prendre en charge ce montant si le nombre de participants se limite à 30 personnes. Une participation pourrait être demandée au participants pour permettre l'acquisition de divers matériels pour les futurs ateliers créatifs de la bibliothèque. Il est également prévu que le transport entre Juré et Roanne se fera avec les véhicules personnels.

Il reste à voir les conditions administratives dans lesquelles nous pourrons réaliser cette affaire.

Le Conseil approuve cette initiative et laisse aux services de la Mairie le soin d'organiser la

participation de la Commune.**INFORMATIONS DU CD42**

Au cours de la réunion cantonale nos Conseillers départementaux ont rappelé que le Département avait une enveloppe de subventions destinées aux associations. En cas de projet « un peu » exceptionnel il est conseillé aux associations de déposer rapidement une demande de subvention, notamment pour les projets 205/2026. La mairie pourrait apporter son aide pour la préparation des demandes qui devront être saisies sur internet (plateforme E-Partenaires).

Par ailleurs, compte tenu des difficultés de trésorerie du Département ce dernier est contraint de repousser (à maximum 12 mois après la réception de la demande de versement de la subvention) le versement effectif de la subvention qui a été accordée dans le cadre de l'aide aux communes. Juré est concerné par ce retard pour un montant de plus de 125 000 €.

Le Conseil prend note de ces observations**BUDGET DE LA CCPU**

Lors du bureau de la CCPU du mois de mars, le projet de budget a été présenté. Mise à part des augmentations importantes des dépenses et des recettes relativement stables il a été prévu que les taux des taxes sur le budget général resterait stable mais que le taux de la TEOM va augmenter de 10% et celui de la GEMAPI sera presque doublé. Le budget général et celui des ordures ménagères ne peuvent plus bénéficier d'emprunt car la situation générale des comptes de la com-com sont plutôt dans un mauvais état. Le projet d'agrandissement de la déchetterie est abandonné pour l'instant mais des travaux de + de 100K€ vont être entrepris suite à des contrôles de la DREAL.

Les deux représentants de la Commune souhaiteraient connaître la position du Conseil de Juré pour savoir si ils doivent voter pour ou contre les budgets présentés et notamment sur l'évolution de la TEOM.

Le Conseil souhaiterait que les représentants de la Commune s'oppose à l'augmentation de la TEOM et éventuellement s'abstiennent sur le vote du budget « ordures ménagères » de la CCPU.**CCAS - NOEL**

Concernant le Noël des enfants, la CCAS a sélectionné pour l'animation de l'après-midi enfants + le début du marché de Noël une prestation d'une caricaturiste (Carmine) pour un prix de 1200€. La réservation va être faite dès mercredi 26/3

Au programme de la CCAS

27/09/25	Classes en 5 - Vin d'honneur
Dimanche 9/11 ou Mardi 11/11	Cérémonie du 11 novembre
13/12/25	Noël des enfants et Marché de Noël
18/12/25	Préparation des colis + Repas des anciens (Auberge du moulin)

Le Conseil prend note de ces informations.

FICHER DGFIP RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS

Suite réception d'un fichier de la DGFIP nous informant des résidences secondaires et des locaux vacants. Quelques anomalies ont été trouvées. Il convient de décider si la mairie doit ou non adresser ses constatations à la DGFIP.

Le Conseil suggère que les Conseillers informent les propriétaires des quelques cas litigieux, sans en référer pour l'instant à la DDFiP.

AUTRES QUESTIONS ET COMMENTAIRES

- Idée de William : étudier la possibilité d'envisager la constructions de maisons d'habitation destinées à la vente ou à la location sur les trois terrains non vendus de notre dernier lotissement. **Le Maire et les services de la Commune vont regarder ce projet ainsi que les conditions administratives afin de vérifier la faisabilité de ce projet.**
- Idée de Chantal : envisager des travaux de rénovations et d'amélioration de la salle des fêtes. **Dans un premier temps il va être urgent de réparer les portes des placards à vaisselles puis voir comment envisager la rénovation/amélioration.**